

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/La-Colombie-devant-le-CPI-sur-le-terrorisme-de-l-etat-et-l-argent-des-FARC>

La Colombie devant le CPI sur le terrorisme de l'état et l'argent des FARC

- Les Cousins - Colombie -

Date de mise en ligne : samedi 24 octobre 2009

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

À partir de 1er novembre, selon le délai convenu avec Uribe, la Cour Pénale Internationale (CPI) pourra commencer son travail si elle considère que la Justice locale n'a ni éclairci ni condamné les crimes de guerre.

Dans dix jours la Cour Pénale Internationale pourra commencer à enquêter et condamner les crimes de droit de l'homme en Colombie. Ce qui remplit d'espoir les victimes de la guerre et signifie pour la société colombienne la possibilité d'en finir avec l'impunité. De leur côté, les groupes armés illégaux -insurgés et paramilitaires- n'expriment pas encore leur opinion, tandis que des officiers de l'armée remarquent qu'avec l'arrivée du CPI les criminels vont trembler. Mais dans « la maison de Nariño, ils pourraient aussi enquêter », pense Iván Cepeda, du Mouvement des Victimes des Crimes de l'État (Movice).

La Cour Pénale Internationale a été créée en juillet 1998 pour assurer que les crimes contre l'humanité ne resteront pas impunis, au moins dans les 110 pays qui ont signé. La Colombie a fut l'un d'eux et après avoir rejoint le groupe, elle a reconnu que la Justice nationale n'agissait pas à la perfection. Cependant, avec l'actuel gouvernement d'Alvaro Uribe Vélez, les bonnes intentions ont pris fin. Uribe a commencé son mandat en 2002, en invoquant l'article 124 du statut de Rome, réclamant un délais « conservatoire » de sept ans avant la mise en oeuvre de la CPI. Il avait exposé, comme argument, qu'il profiterait de ce temps pour créer un processus de paix, puisque les groupes de guérilleros et les paramilitaires accepteraient de dialoguer seulement s'ils étaient pas condamnés. En revanche, si la CPI pouvait enquêter sur eux il n'y aurait pas de place pour une négociation, seulement pour la condamnation. Cependant, avec le groupe de guérilleros la volonté de négocier de la part du gouvernement n'est jamais apparue. Avec les paramilitaires, une démobilisation collective a été, en effet, menée, mais maintenant les chefs paramilitaires sont loin d'aider à la recherche de la vérité et à la réparation nationale, puisque la majorité d'entre eux a été extradée aux États-Unis et en étant là bas ils ne sont pas obligés de collaborer avec la Justice colombienne.

Les conséquences de ces sept années de silence sont claires. Encore sept ans d'impunité. Ce délai arrive à son terme ce prochain 1er novembre, quand la Cour pourra commencer son travail alors que la Justice locale n'a pas réussi à éclaircir et à condamner les crimes de guerre. Sans oublier, qu'il n'y a pas de prescription pour ce type de crime. Dans les cas de génocide et de crime contre l'humanité, la Cour est compétente depuis le 1er novembre 2002. Mais dans le cas de crimes de guerre, elle ne l'est pas selon plusieurs observateurs. En tout cas, c'est une porte qui est ouverte pour éclairer et punir les coupables des horreurs quotidiennes du pays : les exécutions extrajudiciaires, la séquestration, la disparition forcée, l'infiltration paramilitaire dans l'État, dans les forces armées et au Congrès, le trafic de personnes, l'extermination des peuples indigènes, le déplacement forcé, la participation d'enfants comme de combattants, entre autres.

« L'impunité en Colombie est très élevée, et ancienne, et les institutions n'agissent pas de la meilleure façon à l'exception de l'honorable chambre pénale de la Cour Suprême de Justice. Alors, s'il n'y a pas procès de la part du CPI, le panorama sera encore plus sombre », explique Iván Cepeda. Dans ce pays, c'est un secret pour personne que les principaux responsables de la confrontation armée qui existe depuis cinquante ans sont libres. De plus, n'est pas publique l'identité de ceux, qui dans l'ombre, tirent les ficelles du pouvoir belliqueux dans le pays et qui bénéficient du trafic de drogue, de la guerre anti-insurgés et des autres délits.

Jusqu'à aujourd'hui la Cour Pénale Internationale n'a pas formulé de requêtes formelles pour enquêter sur aucun crime, puisque la compétence, elle l'a à peine à partir novembre. Cependant en juillet de l'an dernier, le procureur Luis Moreno Ocampo s'est rendu dans le pays pour enquêter sur les assassinats de paysans par des militaires colombiens, pour demander la mise en route d'enquêtes sur la para-politique c'est-à-dire les liens et pactes entre des parlementaires et des chefs paramilitaire d'extrême-droite, et le financement du groupe de guérilleros des FARC

dans l'affaire de la culture du coca. Aujourd'hui la liste d'horreurs qui sont impunies dans le pays est longue et douloureuse. Celui du père d'Iván Cepeda, Manuel Cepeda, victime de l'extermination du parti politique de gauche Union Patriotique, est un cas sur des millions, mais il représente la lutte des survivants pour trouver la vérité et pour que les responsables soient condamnés. « Avec l'arrivée du CPI on augmente les chances que des enquêtes soient ouvertes pour les crimes commis tous les jours dans le pays, à un niveau beaucoup plus rigoureux. Elle serait un garant de la justice. Mais à la longue nous espérons que cela soit un avertissement, un message clair pour les criminels de ce qu'ils ne peuvent pas continuer à les commettre sans fin. Et que cela aide à ce qu'il n'y ait plus de crimes contre l'humanité en Colombie. »

Traduit de l'espagnol pour *El Correo* par : Estelle et Carlos Debiasi.

[Página 12](#) . Depuis Medellin, Colombie, le 24 Octobre 2009.